

# Ruis (de)

Bretagne - Avril 1715

Preuves de la noblesse de demoiselle Marie Anne Sidonie de Ruis, présentée pour estre reçue au nombre des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles <sup>1</sup>.

*D'azur à une croix patée d'or posée en chef et une étoile d'or posée en pointe surmontée d'un croissant d'argent, renversé.*

Marie Anne Sidonie de Ruis, 1703.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de Ploemeur, au diocèse de Vannes, portant que Marie Anne Sidonie de Ruis, fille de messire Charles de Ruis, sieur de la Chénardiere, enseigne d'un vaisseau du Roi, et de dame Marie Anne de Barilli, sa femme, naquit et fut batisée le 17<sup>e</sup> de novembre de l'an 1703. Cet extrait delivré le 2<sup>e</sup> de juin de l'an 1712 et signé Morphi, recteur de l'église de Ploemeur, et legalisé.

**I<sup>er</sup> degré – Père et mère.** Charles de Ruis, [sieur] de la Chenardiere, Marie Anne de Barilli, sa femme, 1702. *De gueules à un grifon [d'or].*

Contract de mariage de Charles de Ruis, ecuyer enseigne d'un vaisseau du Roi, et fils et héritier principal et noble de Jaques de Ruis, vivant ecuyer seigneur de la Chenardiere et de demoiselle Jaqueline Ferou, sa femme, acordé le 22<sup>e</sup> de septembre de l'an 1702 avec demoiselle Marie Anne de Barilli, fille de Pierre François de Barilli, ecuyer, conseiller du Roi et controleur de la marine au Port-Louis et au port de l'Orient, et de demoiselle Genevieve Le Vasseur. Ce contract passé devant Le Pontho, notaire à Hennebond.

Vente d'une maison assise au port de l'Orient, faite le 22<sup>e</sup> d'avril de l'an 1705 à Charles de Ruis, ecuyer sieur de la Chénardiere, enseigne d'un vaisseau du Roi, par Charles Le Vasseur, ecuyer sieur de la Merville et de demoiselle Marguerite Geral sa femme, cet acte reçu par Robin, notaire à Hennebond.

**II<sup>e</sup> degré – Ayeul et ayeule.** Jaques de Ruis, seigneur de la Chenardiere, Jaquette Férou, sa femme, 1652. *D'argent, à deux chevrons d'azur.*

Contract de mariage de Jaques de Ruis, ecuyer seigneur de la Chénardiere fils d'Antoine de Ruis, vivant ecuyer seigneur de la Rabillardière et de Montfaloir, et de demoiselle Gabrielle du Châtelet sa femme, acordé le 3<sup>e</sup> de novembre de l'an 1652 avec demoiselle Jaquette Férou, fille de Jaques Férou, ecuyer seigneur de la Chassagne, de Mondion, et de Grandbois et [f<sup>o</sup> 67 verso] de demoiselle Louise Massonneau, ce contract passé devant Minier, notaire à Chinon en Touraine.

Arrest du conseil d'État, tenu à Versailles, le Roi y étant, le 19<sup>e</sup> de mars de l'an 1672 par lequel sa Majesté maintient Jaques Ruis, sieur de la Chenardière dans la qualité de noble et d'ecuyer

---

<sup>1</sup> Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en mars 2011, d'après le Ms français 32125 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070919>).

en consequence des titres qu'il avoit produits pour en justifier la possession, cet arrest signé Berrier.

**III<sup>e</sup> degré – Bisayeul et bisayeule.** Antoine Ruis, seigneur de la Chenardiere, Gabrielle du Chatelet, sa femme, 1637. *D'argent à trois tours de sable, posées une et deux, et un cors de chasse de gueules lié d'azur posé à la pointe de l'ecu.*

Echange fait le 14<sup>e</sup> de novembre de l'an 1637 entre haut et puissant seigneur messire Gabriel de Goulaines, chevalier marquis de Goulaines, et Antoine Ruis, ecuyer sieur de la Chenardiere, et de demoiselle Gabrielle du Châtelet sa femme, cet acte reçu par Chevillart, notaire à Nantes.

Transaction faite le 25<sup>e</sup> de février de l'an 1625 entre nobles hommes Antoine et Simon Ruis enfans de noble homme André Ruis, sur les diférends qu'ils avoient pour le partage nobles des terres et seigneuries du Carteron, de la Rabillardiere, de la Bonaudiere et de la Chénardière qui leur avoient été cedées par demoiselle Bonaventure de Complude leur mère, le 16<sup>e</sup> d'avril de l'an 1614. Cet acte reçu par Rapon, notaire à Nantes.

**IV<sup>e</sup> degré – Trisayeul et trisayeule.** André Ruis II, sieur du Carteron, Bonaventure de Complude, sa femme, 1576. *De sinople à une fleur de lis d'argent, parti d'azur à un bras droit d'argent mouvant du flan senestre de l'ecu, et tenant dans sa main un sautoir aussi d'argent.*

Contract de mariage de noble personne André Ruis fils de noble homme André Ruis et de demoiselle Isabeau de Saint Domingue, sa femme, acordé le 7<sup>e</sup> de juin de l'an 1576 avec demoiselle Bonaventure de Complude, dame du Carteron et fille de noble Bonaventure de Complude, ecuyer sieur de Livernière et de la Haie, et demoiselle Jeanne Motai, ce contract passé devant Bodin, notaire à Nantes.

Testament de dom Simon Ruis Embito habitant de la ville Medina del Campo en Espagne, faite le 1<sup>er</sup> d'avril de l'an 1596 par lequel, il laisse à André Ruis son neveu, lors établi à Nantes en Bretagne et fils d'André Ruis son frere la somme [f<sup>o</sup> 68 recto] de 3000 ecus d'or monnaie de France, outre 5000 ducats, à prendre sur tous ses biens il fonde un majorasque perpetuel, de 80000 ducats, pour la conservation de son nom, famille et noblesse à la posterité, il y apelle successivement ses enfans males et femelles, et leurs descendans en legitime mariage et il le substitue aussi successivement aux enfans de Victor Ruis Embito, son frere, et audit André Ruis son neveu, à condition qu'ils continueroient de porter ses mesmes armoiries et qu'ils joindroient au surnom de Ruis celui d'Embito etc. Cet acte reç par Gaspard de Soto, notaire à Medina del Campo.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de S<sup>t</sup> Nicolas de la ville de Nantes, portant qu'André Ruis, fils de nobles gens André Ruis et de demoiselle Bonaventure de Complude, sa femme, sieur et dame du Carteron, fut batisée le 15<sup>e</sup> de mars de l'an 1582. Cet extrait delivré le 31<sup>e</sup> de juillet de l'an 1712 signée Arnoulet, recteur de l'église de S<sup>t</sup> Nicolas à Nantes, et légalisé.

**V<sup>e</sup> degré – 4<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Noble André Ruis, Isabeau de Saint Domingue, sa femme, 1578. *D'or à une bande engoulée au chef et en pointe de deux tetes de dauphins de mesme [argentées].*

Fondation d'une chapelle dans l'église des Cordeliers de la ville de Nantes faite le 26<sup>e</sup> de septembre de l'an 1578 par noble homme André Ruis et par demoiselle Isabeau de Saint Domingue, sa femme. Cet acte reçu par Blanchard, notaire à Nantes.

Enquête sur la noblesse de frere Jaques de Mirande, religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoit fait le 9<sup>e</sup> de decembre de l'an 1581 devant le juge souverain du comté de Burgos, dans le royaume de Castille, à la requete d'illustre seigneur Antoine d'Heredia, tant en son nom que pour Simon Ruis son oncle, et pour les enfans de Victor et d'André Ruis aussi ses oncles lors residans au royaume de France, par laquelle les temoins ouis deposent que ledit Jaques de Mirande (frère desdits André et Simon Ruis) estoit fils de Simon Ruis Embito I du nom, et de Jeanne Goncalez de Mirande, sa femme, que ledit Simon I étoit fils de Jaques Ruis Embito, et de [f<sup>o</sup> 68 verso] Caterine de San Roman, et que ledit Jaques estoit fils de Jaques Ruis Embito I et de Marie de Santiago, lesquels avoient tous été qualifiées gentilshommes, et avoient exercée, à ce titres les principaux offices nobles de la ville de Vellorado, dont ledit Simon Ruis I avoit été gouverneur, et que ledit Jaques Ruis II avoit été homme de grande valeur, et avoit toujours contracté en son nom, en qualité de chevalier etc. Cet acte reçu par de Morsain, notaire à Vellorado.

Aveu d'une maison, assise dans la fosse de Nantes donné à messire Philipés du Bec, comme evesque de Nantes, par noble homme André Ruis, le 29<sup>e</sup> d'avril de l'an 1572 cet acte reçu par Garreau, notaire à Nantes.

Lettres de naturalité, acordées par le Roi, au mois de mars, de l'an 1546 à André Ruis, et à Isabeau de Saint Domingue, sa femme, natifs du pays d'Espagne. Ces lettres contresignées Le Fai, scellées et regitrées en la Chambre des comptes et au Parlement de Bretagne les 13<sup>e</sup> de juin 1547 et 24 mars 1557.

Nous, Charles d'Hozier conseiller du Roi, généalogiste de sa Maison, juge général des armes et des blazons, et grande de l'Armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi que demoiselle Marie Anne Sidonie de Ruis a la noblesse nécessaire pour estre reçue au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de S<sup>t</sup> Louis, fondée à S<sup>t</sup> Cir dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris, le vendredi dix neuvieme jour du mois d'avril de l'an mille sept cent quinze. Signé d'Hozier.

[Signé] d'Hozier